

Le 10 décembre 2024

Mémoire

La sécurité incendie au Québec

ÉTAT DES LIEUX



Service de sécurité incendie



Table des matières

Introduction	4
1. Laval : Un modèle d'optimisation en sécurité incendie	5
2. Analyse du risque et classification	6
2.1 L'importance du recensement des risques d'incendie	6
2.2 Le traitement des risques d'incendie : une étape cruciale	6
2.3 Un outil d'évaluation essentiel	6
2.4 Une approche holistique	6
2.5 Recommandations	7
3. Prévention	9
3.1 La prévention : pierre angulaire de la sécurité incendie au Québec	9
3.2 Division des opérations : défis et opportunité	9
3.3 Division de la prévention : axes d'amélioration	10
3.4 Planification et réglementation	11
3.5 Ressources humaines et formation	11
3.6 Recommandations	11
4. Formation : inspecteurs, pompiers et officiers	12
4.1 Évolution de la formation	12
4.2 Formation des officiers	12
4.3 Pistes d'amélioration	12
4.4 Recommandations	13

5. Maintien de compétence après l'embauche et santé et sécurité au travail	17
5.1 Maintien des compétences	17
5.2 Santé et sécurité au travail	17
5.3 Pistes d'amélioration	17
5.4 Recommandations	18
6. Sauvetages spécialisés	19
6.1 Enjeux actuels	19
6.2 Recommandations	19
7. Les mesures préventives communautaires	21
7.1 Un cadre législatif propice à l'action	21
7.2 Repenser l'allocation des ressources	21
7.3 L'importance de l'engagement communautaire	21
7.4 Stratégies concrètes pour renforcer la prévention	22
7.5 L'importance des ressources adéquates	22
Conclusion	23

Introduction

À la suite de l'appel de consultations lancé par le ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur François Bonnardel, nous soumettons le présent mémoire.

L'objet de ce mémoire est de formuler des recommandations à partir du document : *La sécurité incendie au Québec : état des lieux*.

Ce mémoire s'appuie sur une expertise approfondie et propose une analyse détaillée de la situation actuelle de la sécurité incendie à Laval et dans l'ensemble des municipalités québécoises.

Il vise à promouvoir l'optimisation des ressources et à proposer des stratégies novatrices en matière de sécurité incendie, tout en mettant l'accent sur l'efficacité organisationnelle.

Cette réflexion résulte d'une évaluation exhaustive de l'évolution et de l'état actuel de la sécurité incendie, avec pour objectif de garantir le respect de la Loi sur la sécurité incendie et des orientations ministérielles.

En nous appuyant sur 25 ans d'expérience depuis la dernière réforme, nous proposons plusieurs recommandations pour redéfinir l'avenir de la sécurité incendie au Québec et renforcer la protection des citoyens.

Les principales observations de ce mémoire s'organisent autour de l'importance de l'optimisation, de l'analyse du risque, de la classification, de la prévention, de la formation et du maintien des compétences.

Pour repenser la sécurité incendie en vue de l'avenir, il est essentiel d'établir une coopération étroite entre les SSI, les chercheurs, les urbanistes, les architectes et les décideurs politiques.

Nous devons travailler ensemble à la création d'un cadre réglementaire flexible et adaptable, capable de favoriser l'innovation tout en garantissant la sécurité de chacun.

Ainsi, l'année 2024 marque le début d'une réflexion approfondie sur l'avenir de la sécurité incendie. Les choix et les orientations que nous déterminerons aujourd'hui influenceront la sécurité de nos communautés pour les 25 prochaines années et au-delà.

1. Laval : Un modèle d'optimisation en sécurité incendie

Forte de son expérience de regroupement municipal datant des années 60, la Ville de Laval, à travers son SSI, a su croître de manière stratégique pour répondre aux besoins des 14 municipalités fusionnées. À chaque étape de son développement, Laval a optimisé ses ressources en matière de sécurité incendie, tout en tenant compte des besoins spécifiques de ses citoyens.

Cette approche proactive s'est traduite par :

- Une planification rigoureuse des activités de prévention des incendies ;
- L'adoption de trois schémas de couverture de risques incendie quinquennaux ;
- Des investissements substantiels dans l'amélioration de ses services.

Au fil des ans, le Service de sécurité incendie de Laval a su s'adapter à l'évolution démographique et urbaine de la ville. Cette capacité d'adaptation s'est manifestée notamment par :

- L'augmentation progressive des effectifs et des équipements ;
- La modernisation continue des infrastructures ;
- L'adoption de technologies et de pratiques innovantes.

Grâce à cette gestion efficace, Laval a réussi à maintenir un haut niveau de protection incendie malgré une croissance significative des appels d'urgence au fil des ans. Cette expérience illustre qu'une approche intégrée et évolutive en matière de sécurité incendie permet de relever les défis liés à l'expansion urbaine et aux fusions municipales.

2. Analyse du risque et classification

La connaissance et l'identification du risque constituent le fondement des activités du Service de sécurité incendie de Laval depuis plusieurs décennies. Cette approche nous a permis d'analyser rigoureusement l'ensemble des recommandations présentées au Conseil municipal afin de mener à bien notre mission et de respecter notre valeur de rigueur. L'analyse approfondie des risques a guidé la formulation de recommandations pertinentes et opérationnelles, permettant ainsi au Conseil municipal de prendre des décisions éclairées pour assurer la sécurité des citoyens.

2.1 L'importance du recensement des risques d'incendie

Conformément à l'article 10 - Classification des risques d'incendie de la Loi sur la sécurité incendie, le recensement, l'évaluation et le classement des risques d'incendie sur un territoire donné constituent des informations essentielles pour l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion des risques, dont le traitement représente la phase centrale.

2.2 Le traitement des risques d'incendie : une étape cruciale

C'est grâce aux actions entreprises lors de cette étape que la collectivité ou l'organisation peut concrètement réduire les risques auxquels elle est exposée. En matière de sécurité incendie (également civile), la gestion efficace de ces risques devrait agir sur deux fronts principaux :

- L'aléa (la source du danger) ;
- La vulnérabilité du milieu.

Idéalement, lorsque c'est possible, une approche combinée ciblant ces deux aspects est recommandée.

2.3 Un outil d'évaluation essentiel

Le recensement des risques d'incendie est un outil essentiel pour l'évaluation des risques d'incendie. Bien qu'il ne soit pas directement intégré aux volets de la prévention ou des opérations, il demeure indispensable pour ces deux divisions, car elles doivent s'en servir pour planifier efficacement leurs activités respectives.

2.4 Une approche holistique

Il est important de souligner que la planification ne doit pas se limiter à la seule classification du risque d'incendie. Une connaissance approfondie du territoire est tout aussi cruciale. Cette approche holistique permet une gestion plus efficace et mieux adaptée des risques d'incendie, contribuant ainsi à améliorer la sécurité de la communauté dans son ensemble.

2.5 Recommandations

Redéfinir l'obligation de la classification des risques d'incendie en sécurité incendie

La Loi sur la sécurité incendie devrait être modifiée à l'article 10 pour :

- Élargir la portée de la classification des risques en intégrant :
 - Les risques émergents en sécurité civile (ex. : changements climatiques, cybermenaces) ;
 - L'utilisation des données de géolocalisation gouvernementales ou régionales.

- Établir une méthodologie standardisée de classification qui :
 - Combine les approches de gestion des risques d'incendie en sécurité incendie et en sécurité civile ;
 - Inclure des critères d'évaluation des risques spécifiques aux réalités locales et régionales, tels que les risques de contamination des sols et des eaux, les risques reliés au transport souterrain comme le métro, la sécurité des installations face aux événements climatiques extrêmes, la gestion des déchets dangereux en cas de catastrophe, etc.

- Exiger une mise à jour régulière de la classification des risques :
 - Annuellement pour les risques à évolution rapide ;
 - Tous les 3 à 5 ans pour une révision complète.

- Mandater la mise en place d'un registre centralisé et géolocalisé des risques :
 - Accessible aux intervenants en sécurité publique ;
 - Permettant une vision intégrée des risques à l'échelle du territoire.

- Renforcer la collaboration entre les SSI et les autres acteurs de la Sécurité civile pour :
 - Partager l'expertise en évaluation des risques ;
 - Coordonner les efforts de prévention et d'intervention.

Ces recommandations avant-gardistes visent à réviser en profondeur la méthode de classification des risques au Québec, en modernisant le système pour mieux répondre aux défis complexes et changeants de la sécurité publique au 21^e siècle. En intégrant les technologies avancées et l'analyse de données, cette nouvelle approche permettra une gestion des risques plus proactive, précise et adaptable à l'échelle provinciale. L'objectif est de créer un cadre solide et flexible, capable de faire face aux événements, tout en optimisant l'utilisation des ressources (utilisation d'outils prédictifs). Cette refonte stratégique renforcera non seulement la sécurité des citoyens, mais placera également le Québec à l'avant-garde de la gestion innovante des risques territoriaux.

Obliger la collaboration pour la mise à jour des adresses

En matière de gestion des appels d'urgence, la capacité de déterminer avec précision l'emplacement de l'appelant nécessitant une aide d'urgence est primordiale. La ville de Laval par l'entremise de son Service de police et en collaboration avec le Service de sécurité incendie s'assure que les données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rues du territoire sont accessibles au centre d'appels d'urgence 911 (CAU 911) et aux centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU).

Processus de communication

Le Service de l'évaluation devra mettre en place un processus systématique pour communiquer toute nouvelle adresse ou modification d'adresse existante à l'agrégateur¹ central ainsi qu'aux partenaires d'urgence suivants :

- Service préhospitalier d'urgence ;
- Service de police ;
- Service de sécurité incendie.

Cette communication devra se faire dans un délai maximal de 72 heures après la validation officielle de la nouvelle adresse ou du changement.

Format standardisé

Les informations sur les adresses devront être transmises dans un format standardisé et structuré.

Vérification et validation

Un processus de vérification et de validation des nouvelles adresses devra être instauré, impliquant une confirmation de réception et d'intégration des données par chaque partenaire dans un délai de 48 heures.

Formation et sensibilisation

Des sessions de formation devront être organisées régulièrement pour sensibiliser le personnel du Service de l'évaluation et des partenaires d'urgence quant à l'importance de cette collaboration et aux procédures à suivre.

Vérification et amélioration continue

Une vérification (fréquence à définir) devra être réalisée pour évaluer l'efficacité du processus de communication et identifier les axes d'amélioration. Les résultats seront partagés avec tous les partenaires pour assurer une amélioration continue du système.

En adoptant ces mesures, nous assurerons une mise à jour rapide et fiable des adresses pour tous les services d'urgence, ce qui renforcera la réactivité et l'efficacité des interventions auprès des citoyens.

¹ Le ministère des Ressources naturelles et Forêts, comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rues du territoire des municipalités locales, de même que pour rendre ces données accessibles au centre d'appels d'urgence 911 (CAU 911) et aux centres secondaires d'appels d'urgence (CSAU), et ce, en vertu de l'article 52.3 de la Loi sur la sécurité civile (LSC).

3. Prévention

3.1 La prévention : pierre angulaire de la sécurité incendie au Québec

Bien que de nombreux SSI au Québec affirment que la prévention est l'objectif principal de la Loi sur la sécurité incendie (LSI) et des orientations ministérielles, la réalité sur le terrain est souvent différente. Une analyse détaillée met en lumière des lacunes significatives dans l'application des stratégies préventives.

3.2 Division des opérations : défis et opportunité

3.2.1 Visites résidentielles

Les pompiers jouent un rôle crucial dans la prévention incendie au niveau résidentiel. Leur mission devrait inclure :

- La vérification systématique de la présence et du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée ;
- L'offre de conseils personnalisés sur la sécurité incendie ;
- La sensibilisation des citoyens aux risques spécifiques à leur environnement (incendie et civile).

Cette situation rend de nombreux foyers vulnérables aux risques d'incendie et peu informer sur les risques aléas. La preuve est que plus de 30 % des bâtiments résidentiels incendiés annuellement n'ont pas de système de détection en bon état de fonctionnement, ni d'avertisseur de fumée ou de système d'alarme-incendie selon la page 73 du [rapport de La sécurité incendie au Québec, faits saillants sur les statistiques des incendies déclarés en 2019 et en 2020](#).



3.3 Division de la prévention : axes d'amélioration

Forts de notre expérience et de l'expertise développée par nos ressources internes en prévention, nous affirmons que la relation citoyenne est au cœur de notre démarche d'amélioration continue en matière de sécurité publique. Nous nous engageons à renforcer la sécurité des résidents dans les différents milieux de vie à Laval en favorisant une collaboration étroite avec les communautés.

Leçons tirées des tragédies passées

L'histoire du Québec est tristement ponctuée, de nombreux incendies tragiques ayant coûté la vie à plusieurs personnes. Ces événements soulignent l'importance primordiale de la prévention et de la sécurité incendie :

- 1965 : 38 personnes âgées ont péri dans l'incendie de l'établissement Le Repos du Vieillard à Notre-Dame-du-Lac ;
- 1972 : 37 personnes ont perdu la vie dans l'incendie du bar Blue Bird à Montréal ;
- 1979 : 38 personnes sont décédées lors d'une fête de fin d'année à Chapais dans un centre communautaire ;
- 2009 : 5 personnes âgées ont péri dans l'incendie de la résidence Belle Génération à Saguenay-Nord ;
- 2014 : 32 personnes sont décédées dans l'incendie de la Résidence du Havre à L'Isle-Verte ;
- 2023 : 7 personnes ont perdu la vie dans un incendie d'une rare intensité dans un immeuble de la place D'Youville, dans le Vieux-Montréal.

Vers une réglementation plus ciblée et stricte

Face à ces tragédies et dans l'intérêt de la sécurité des citoyens, il devient essentiel d'envisager l'adoption d'une réglementation nationale plus rigoureuse, mise en application par les municipalités du Québec. Cette réglementation viserait à assurer la sécurité des personnes dans des lieux où les enjeux d'évacuation et de sécurité sont plus importants. Une approche proactive permettrait de prévenir de futures catastrophes et de garantir un environnement plus sécuritaire, en particulier dans les zones à forte densité de population.

La question qui se pose n'est plus de savoir si nous devons agir, mais comment mettre en œuvre efficacement et rapidement ces mesures de sécurité renforcées.

3.4 Planification et réglementation

Pour optimiser l'efficacité de la prévention, il est impératif de :

- Prioriser la résolution des non-conformités les plus critiques ;
- Adopter des règlements de prévention adaptés aux spécificités de chaque communauté ;
- Améliorer la planification des inspections en se basant sur une analyse des risques d'incendie.

3.5 Ressources humaines et formation

Une révision complète de la gestion des ressources humaines en prévention est nécessaire, en y incluant :

- L'augmentation de la disponibilité du personnel qualifié en modifiant le programme de formation ;
- Le renforcement des programmes de formation continue ;
- L'attribution des tâches en fonction d'une classification rigoureuse des niveaux de risque.

3.6 Recommandations

- Établir des « éléments minimaux » d'inspection uniformes pour les visites des risques d'incendie plus élevés à l'échelle du Québec.
- Développer un protocole spécifique pour assurer la sécurité des usagers dans les espaces à usage public.
- Mettre en place un programme de formation de prévention cohérent avec les besoins des différents milieux pour les inspecteurs.
- Implémenter des outils d'analyse de données pour identifier les zones à haut risque et optimiser l'allocation des ressources préventives.
- Établir des collaborations avec les écoles, les entreprises, les groupes d'intérêts et les associations locales pour une sensibilisation plus large.
- Instaurer un système d'évaluation régulière de l'efficacité des mesures préventives, avec des ajustements basés sur les résultats obtenus.
- Maillage des activités de prévention avec les activités de sécurité civile.

En mettant en œuvre ces recommandations, les services de sécurité incendie du Québec pourront adopter une approche proactive de la prévention, plutôt que de demeurer dans une posture réactive. Ce changement renforcera non seulement la sécurité publique, mais se révélera aussi plus économique à long terme, les coûts de prévention étant considérablement moindres que ceux liés aux interventions d'urgence et aux pertes matérielles qui en résultent.

4. Formation : inspecteurs, pompiers et officiers

4.1 Évolution de la formation

Lors de l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie, la formation spécifique des pompiers était limitée, surtout dans les petites municipalités. La création de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers ont depuis démocratisé l'accès à la formation de base.

Ces initiatives ont contribué à professionnaliser le métier de pompier, mais des lacunes subsistent dans les spécialisations et la prévention. De nombreux (SSI) continuent d'avoir un accès limité aux ressources nécessaires pour les services spécialisés et les activités préventives.

4.2 Formation des officiers

La formation des officiers est disponible dans tout le Québec, mais elle demeure insuffisante et mal adaptée pour répondre aux risques à couvrir et aux besoins d'évolution professionnelle des officiers, qu'ils soient volontaires, à temps partiel ou à temps plein, et qu'ils commencent sur le terrain.

4.3 Pistes d'amélioration

4.3.1 Les besoins des différents milieux

Révision réglementaire

- Revoir le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un SSI municipal :
 - Réévaluer la pertinence de la formation de base par population desservie ;
 - Établir des standards de qualification pour les préventionnistes (NFPA 1031).
- Mettre à jour le Règlement sur le régime d'études de l'ENPQ pour l'arrimer aux normes NFPA.

Uniformisation et modernisation

- Actualiser le programme pour la formation de base des pompiers.
- Créer une formation initiale unique pour uniformiser les pratiques d'intervention.
- Réévaluer la nécessité des programmes DEP et DEC actuels.
- Mettre à jour les programmes de formation d'officiers, incluant le programme Officier non urbain.
- Développer une formation de gestionnaire en sécurité incendie intégré dans la formation d'officiers.

Parcours de formation des officiers

- Le programme de formation des officiers en sécurité incendie nécessite une révision approfondie pour s'aligner sur les exigences modernes du développement de carrière dans ce domaine. Cette refonte vise à créer un parcours de formation plus structuré et progressif, permettant aux officiers d'acquérir les compétences nécessaires à chaque étape de leur carrière.

Formation en prévention

- Établir des niveaux de qualification pour les préventionnistes ;
- Adapter la formation selon la catégorisation des risques ;
- Dresser une liste des compétences et déterminer un nombre d'heures annuelles de formation continue en RCCI pour les enquêteurs ;
- Réviser les exigences réglementaires et la formation en RCCI.

Autres améliorations

- Définir des standards de formation pour les interventions liées aux autres types de sinistres ;
- Revoir le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un SSI municipal ;
- Formation de base des pompiers par la population desservie, est-ce encore nécessaire ? ;
- La mise à jour de l'énoncé de compétences pour la formation de base des pompiers datant du début des années 1990.

Ces améliorations ont pour objectif de moderniser et d'adapter la formation aux besoins actuels des SSI du Québec, tout en prenant en considération les particularités de chaque milieu.

4.4 Recommandations

Une révision des règlements et des pratiques actuelles optimiserait la préparation et la disponibilité des ressources humaines.

Réviser le Règlement sur les conditions pour exercer :

Réévaluer la pertinence de lier la formation de base des pompiers à la taille de la population desservie. Cette approche crée des disparités injustifiées entre les SSI.

Établir une formation standardisée, indépendante de la démographie, assurerait une qualité d'intervention uniforme à travers le Québec.

L'introduction de standards de qualification pour les préventionnistes, basés sur la norme NFPA 1031, améliorerait l'accès à la formation et d'optimiserait l'utilisation des ressources selon les besoins spécifiques de chaque territoire.

Uniformisation de la formation initiale

La création d'une école unique dispensant une formation initiale standardisée garantirait l'uniformité des « pratiques » en intervention incendie à travers le Québec. Cette approche centralisée a pour but de :

- Faciliter la mise à jour des programmes ;
- Assurer une cohérence dans la préparation des pompiers ;
- Moderniser la formation.
- Rationaliser les parcours de formation (PI, PII, DEP et DEC).

Création d'un programme d'officier plus structuré

Établir un cheminement de carrière clair avec des préalables pour les fonctions supérieures et les possibilités d'avancement professionnel.

Exemples de progression :

- Officier d'intervention : prise en charge initiale et gestion d'une équipe.
- Officier d'opération : gestion d'une équipe d'officiers d'intervention et supervision des interventions.
- Officier de gestion en sécurité incendie : gestion de la SST sur le terrain et en caserne.
- Officier administratif : gestion d'un service d'envergure.
- Officier de direction : gestion d'un petit SSI (équivalent ONU (officiers non urbains)).

Programme de jumelage entre services de sécurité incendie temps plein et volontaires

La mise en place d'un partenariat structuré entre les SSI, temps plein et volontaire, constituerait une initiative prometteuse pour améliorer la rétention des pompiers volontaires. Cette approche intégrée vise à renforcer la formation, l'expérience et l'efficacité opérationnelle des pompiers volontaires, tout en maximisant les avantages de la collaboration entre les deux types de services.

Le concept repose sur une association stratégique entre un SSI de petite taille, généralement composé de pompiers volontaires, et un SSI de taille moyenne disposant d'une garde interne permanente. Ce partenariat offrirait aux pompiers volontaires plusieurs opportunités :

- Participer à des gardes internes au sein d'un service qui a de la garde interne ;
- Maintenir et développer leurs compétences grâce à une exposition régulière à diverses situations d'urgence ;
- Augmenter les chances d'intervenir sur des incendies de bâtiments, enrichissant ainsi leur expérience pratique.

Cette collaboration permettrait non seulement d'améliorer les compétences des pompiers volontaires, mais aussi de renforcer la cohésion entre les différents SSI, créant ainsi un réseau de SSI plus robuste et efficace à l'échelle régionale.

Optimisation de la formation et de l'allocation des ressources en prévention des incendies

La synchronisation entre la formation par compétences des préventionnistes et la catégorisation des risques plus élevés constitue une stratégie clé pour renforcer l'efficacité des SSI. Cette approche permettrait d'aligner précisément les compétences des préventionnistes avec les besoins spécifiques liés aux risques identifiés, afin de :

- Optimiser l'allocation des ressources humaines selon les priorités ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des interventions préventives.

Cette harmonisation offrirait des avantages notables pour l'ensemble du Québec, notamment dans les zones rurales et éloignées, souvent confrontées à un manque de personnel qualifié. Une gestion plus stratégique de leurs ressources limitées permettrait de :

- Améliorer la couverture des risques prioritaires ;
- Renforcer la résilience face aux défis particuliers de sécurité incendie liés à leur contexte géographique et démographique.

En conclusion, cette mesure contribuerait à établir un système de prévention des incendies plus robuste, équitable et adapté aux réalités diverses de l'ensemble du territoire provincial dans les milieux éloignés des grands centres et pourrait être applicable au milieu plus urbanisé.

Révision des obligations réglementaires en matière de RCCI

Mettre à jour le rapport de déclaration des incendies et améliorer le programme de formation en RCCI :

- Redéfinir le niveau de formation en fonction de la priorité de cette action ;
- Imposer une formation continue obligatoire en RCCI pour les représentants de la prévention (TPI, préventionnistes, gestionnaires de prévention) avec un nombre d'heures requis et une périodicité établie.

Harmonisation avec les normes NFPA

La révision du Règlement sur le régime d'études de l'École nationale des pompiers du Québec devrait viser à aligner l'accès aux formations incendie sur les normes NFPA. Cette harmonisation assurerait que la formation québécoise reste à jour avec les meilleures pratiques internationales.

Renforcer la structure, la formation et l'efficacité des SSI, en mettant l'accent sur le perfectionnement professionnel, sur une prévention adaptée aux risques, sur l'amélioration continue des compétences et sur le développement de partenariats avec les grands SSI du Québec qui pourrait jouer un rôle clé dans la création de formation qualifiante.

En conclusion, une refonte globale du système de formation et de qualification des intervenants d'urgence au Québec semble nécessaire pour répondre aux défis actuels et futurs en matière de sécurité incendie et civile. Cette modernisation devrait viser l'uniformité, l'efficacité et l'adaptabilité de la formation, tout en tenant compte des réalités spécifiques des différents territoires québécois.

5. Maintien de compétence après l'embauche et santé et sécurité au travail

5.1 Maintien des compétences

Le maintien des compétences après l'embauche n'est pas suffisamment encadré pour de nombreux pompiers et officiers. Plusieurs problèmes sont constatés :

- Absence de définition claire des activités de maintien des compétences ;
- Nombre d'heures et fréquences des maintiens des compétences non précisés dans plusieurs schémas de couverture de risques incendie ;
- Manque de paramètres précis au niveau du nombre d'heures d'entraînement après l'obtention d'une qualification.

Cette situation est préoccupante, car elle peut compromettre la préparation, l'efficacité et la santé et sécurité des intervenants.

5.2 Santé et sécurité au travail

Des progrès ont été réalisés avec la révision du [Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie publié en 2023](#).

Cependant, des améliorations sont encore nécessaires :

- Une standardisation des pratiques de la santé et sécurité au travail doit être imposée ;
- Cette standardisation est essentielle pour prévenir les décès liés au manque de connaissances des règles et normes, survenus ces cinq dernières années;
- Avoir 4 pompiers arrivant rapidement sur un incendie n'est pas seulement souhaitable, mais essentiel pour une intervention efficace, sûre et potentiellement salvatrice. Cette approche devrait être un standard dans les services d'incendie modernes;
- Obliger la mise en place d'un officier de santé-sécurité au travail lors d'intervention confirmer. Mettre en place la structure SST dès les premiers instants, quelle que soit la nature de l'intervention.

5.3 Pistes d'amélioration

Pour remédier à ces lacunes, plusieurs actions pourraient être envisagées :

- Établir des exigences minimales claires pour le maintien des compétences ;
- Intégrer ces exigences dans les schémas de couverture de risques incendie ;
- Renforcer la formation continue sur les aspects de la santé et sécurité au travail ;
- Mettre en place un suivi rigoureux de l'application des normes de sécurité.

Une approche plus structurée et normalisée permettrait d'améliorer significativement la préparation des intervenants et de réduire les risques pour leur sécurité.

5.4 Recommandations

Révision de la réglementation

- Mettre à jour la réglementation sur la formation des pompiers.
- Inclure des exigences uniformes pour le maintien des compétences à l'échelle provinciale.

Rôle élargi de l'École nationale des pompiers du Québec

- Confier à l'ENPQ la responsabilité d'élaborer des directives opérationnelles standardisées pour tout le Québec ;
- Charger l'ENPQ de définir les critères de maintien des compétences associés à ces directives ;
- Mandater l'ENPQ pour diffuser les nouveautés en matière de santé et sécurité au travail via des capsules éducatives accessibles à tous les pompiers du Québec.

Collaboration et partage des ressources

- Encourager la collaboration entre l'ENPQ et divers partenaires du milieu de l'incendie pour la production de contenu éducatif ;
- Utiliser et partager le matériel de formation de qualité déjà produit par certains SSI.

Financement et optimisation

- Le ministère de la Sécurité publique devra revoir le mode de financement de la formation en sécurité incendie et civile, étant donné les nouvelles réalités (climatique) et obligations dévolues aux municipalités depuis quelques années:
 - La production et diffusion de contenu éducatif ;
 - Le maintien des compétences ;
 - La formation en SST.
- Optimiser les ressources en créant des projets collaboratifs « clés en main ».
- L'école responsable de la formation devra mandater ou collaborer avec les services de sécurité incendie municipaux qui ont des services de formation structurés.

Ces recommandations visent à uniformiser les pratiques, améliorer l'interopérabilité entre les SSI et assurer une formation continue de qualité pour tous les pompiers du Québec.

6. Sauvetages spécialisés

La Loi sur la sécurité incendie prévoit que le SCRI peut inclure des éléments de planification pour d'autres types de sinistres nécessitant les mêmes ressources que la sécurité incendie. Cependant, ces éléments ne deviennent obligatoires que s'ils sont spécifiquement mentionnés et dans la mesure définis par les autorités compétentes.

L'article 47 de la loi précise que les SSI et leurs membres sont exonérés de responsabilité pour les préjudices résultant de leur intervention lors d'un sinistre prévu au SRCI. Cette protection ne s'applique toutefois qu'aux SSI ayant planifié ces activités et définit leur niveau de service.

6.1 Enjeux actuels

- Certains SSI offrent des interventions spécialisées sans formation adéquate ou sans définition précise du niveau de service offert.
- Certains SSI fournissent de l'entraide spécialisée sans une évaluation des risques réels.

Une stratégie de déploiement optimale repose sur une analyse approfondie et régulière des risques régionaux, intégrant à la fois les probabilités d'incidents et les besoins spécifiques en matière de sauvetage spécialisé.

6.2 Recommandations

- Le ministère de la Sécurité publique doit promouvoir et soutenir financièrement l'implantation de services spécialisés là où c'est justifié.
- Bonifier la formation « Pompier II » pour inclure le niveau sensibilisation pour chaque sauvetage spécialisé.
- Intégrer un niveau de sensibilisation aux sauvetages spécialisés dans le Guide des opérations et former tous les pompiers actifs à ce sujet.
- Utiliser des standards reconnus pour chaque type de risque, afin de sensibiliser les intervenants à l'identification des dangers sur les lieux d'intervention.

L'application rigoureuse de ces recommandations stratégiques permettrait d'atteindre plusieurs objectifs cruciaux :

- **Renforcer considérablement la sécurité des interventions spécialisées, minimisant ainsi les risques pour le personnel et les civils impliqués.**
- **Accroître l'efficacité opérationnelle des équipes d'intervention, en optimisant leurs procédures et leur coordination.**
- **Rationaliser l'allocation des ressources humaines et matérielles, garantissant une utilisation judicieuse et économique des moyens disponibles.**

- **Améliorer la réactivité et la flexibilité des unités spécialisées face à des situations complexes et évolutives.**
- **Favoriser le développement continu des compétences et l'adoption des meilleures pratiques au sein des équipes d'intervention.**

En somme, ces mesures contribueraient à établir un cadre opérationnel plus robuste, adaptatif et performant, renforçant ainsi la capacité globale à gérer efficacement les situations critiques tout en préservant la sécurité de tous les acteurs concernés.

7. Les mesures préventives communautaires

7.1 Un cadre législatif propice à l'action

La Loi sur la sécurité incendie a fourni aux élus municipaux des outils essentiels pour agir selon les recommandations, en leur accordant des délais raisonnables. Ils sont responsables de garantir la sécurité incendie et la gestion des autres risques pour leurs concitoyens. Cela nécessite de regrouper et d'optimiser les fonctions liées à la sécurité incendie, tout en adoptant une approche coût-bénéfice optimale pour les contribuables. Il est essentiel de réaliser que disposer de ressources matérielles sans les moyens financiers et humains adéquats crée un faux sentiment de sécurité, ce qui peut s'avérer dangereux en cas de besoin.

7.2 Repenser l'allocation des ressources

Nous sommes d'avis que la possibilité d'investir plus particulièrement des ressources financières dans les actions de prévention dynamiques et socialement structurantes offre de grandes opportunités. Ces initiatives pourraient renforcer le tissu communautaire de nos collectivités, particulièrement celles touchées par des incidents insécurisants. Depuis près de 25 ans, les SSI du Québec prônent un modèle de prévention comme objectif principal. Cette philosophie communautaire, dont celle de la Ville de Laval, implique un rapprochement avec les citoyens, des partenariats solides, une approche de résolution de problèmes et un renforcement des mesures préventives, plaçant le citoyen au cœur des décisions.

7.3 L'importance de l'engagement communautaire

Les actions préventives nécessitent une orientation à long terme et une présence accrue sur le terrain. Il est essentiel de demander à nos élus de renforcer et de valoriser nos milieux de vie par des actions complémentaires, bienveillantes et cohérentes avec celles déjà engagées par nos communautés.

Un SSI constitue une composante essentielle de l'urbanisation préventive active, notamment grâce à l'engagement concret des pompiers dans le quotidien des citoyens. Cet engagement se manifeste principalement par deux actions stratégiques :

- Une visibilité accrue des agents de changement (pompiers, officiers et préventionnistes) ;
- Une augmentation des contacts interpersonnels entre les pompiers et les citoyens.

7.4 Stratégies concrètes pour renforcer la prévention

Les liens de confiance et d'entraide communautaire ne se créent pas facilement en situation d'urgence. Les SSI devraient saisir chaque occasion pour augmenter leur capacité de rencontre citoyenne, par exemple :

- Réaliser des visites en présentiel pour vérifier les avertisseurs de fumée ;
- Sortir fréquemment des camions incendie lors d'appels pour interagir directement avec les citoyens du secteur ;
- Diffuser des messages de prévention adaptés à chacune des situations.

Les préventionnistes devraient également pouvoir éduquer et informer la population sur les mesures à adopter lors d'événements liés à la sécurité civile. Chaque occasion est propice pour sensibiliser les citoyens.

7.5 L'importance des ressources adéquates

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les municipalités continuent de disposer des ressources humaines et financières suffisantes, permettant un engagement réel et durable.

Les pompiers, par leur présence et leur proximité, jouent un rôle clé en tant que garants de la prévention incendie, contribuant ainsi à la protection de la santé collective.

Conclusion

Le 6 août 1965² marque un tournant dans l'histoire de Laval avec le regroupement de 14 municipalités du comté pour former la Ville de Laval.

À cette époque, l'île Jésus comptait environ 170 932³ habitants et disposait de 14 casernes de pompiers. Les trois casernes situées le plus au nord employaient 14 directeurs, 56 pompiers à temps plein, 45 policiers-pompiers et 156 volontaires pour assurer la protection des citoyens.

Aujourd'hui, Laval est devenue la troisième ville la plus peuplée du Québec avec 451 986⁴ habitants.

Le Service de sécurité incendie s'est considérablement modernisé, comptant désormais 9 casernes et 319 pompiers professionnels et 22 agents de prévention pour couvrir l'ensemble du territoire.

Ces dernières années, nous avons vécu de nombreux événements impliquant les SSI avec des répercussions sur de nombreuses familles au Québec. D'autres catastrophes peuvent survenir. Il nous appartient de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour en limiter les conséquences et assurer la sécurité de tous nos citoyens, en particulier les plus vulnérables.

Forts de notre expérience et de notre expertise, nous vous soumettons des suggestions concrètes basées sur la réalité du terrain. Nous espérons que nos recommandations vont contribuer à améliorer la sécurité incendie au Québec.

Comme l'a si justement souligné Me Cyrille Delâge dans le Rapport du Commissaire aux incendies du Québec sur l'incendie de la résidence du Havre de l'Île-Verte : « Le niveau de civilisation d'une société se mesure pour beaucoup au soin réservé à ses éléments les plus fragiles. »

² Référence : <https://www.facebook.com/share/LwjnP7UsjbQBwvM1/?mibextid=oFDknk> / Bulletin d'information – été 2015 « L'envol » de l'APL.

³ Référence : Supplément statistique, rapport final, Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus, décembre 1964.

⁴ Référence : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laval/portrait-regional/demographie>.

Nous exprimons notre sincère gratitude envers le directeur et les divers collaborateurs du Service de sécurité incendie de Laval (SSIL) pour leur soutien et leurs précieux conseils tout au long de cette analyse.



Service de sécurité incendie de Laval